

**Proposition à soumettre au Conseil municipal en vue de l'ouverture de deux crédits, complémentaires au crédit de 2 200 000 voté le 10 février 1999, pour un montant total de 2 972 135 francs, destinés à la construction d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique, sise chemin de l'Ecu, sur la parcelle 3711, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, soit :**

- **un crédit de 3 689 960 francs, dont à déduire 520 000 francs de subvention du Canton et 500 000 francs de subvention de l'Association des communes genevoises, soit 2 669 960 francs destinés à la construction de la salle ;**
  - **un crédit de 302 175 francs destiné à l'équipement de la salle.**
- 

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

Le 14<sup>ème</sup> plan financier quadriennal (1995-1998) prévoyait déjà l'étude d'une salle de gymnastique artistique. La proposition de crédits d'études et de préétudes 349 du 21 juillet 1994 votée par le Conseil municipal le 14 février 1995 comprenait un montant de 130 000 francs pour cette étude. La construction était envisagée au stade de Vessy, pour un montant estimé à 2 200 000 francs.

Toutefois, le dialogue engagé avec les associations utilisatrices conduisait à proposer un lieu plus proche de la ville et bien desservi par les transports publics afin de permettre aux très jeunes sportifs de fréquenter la salle. L'idée de localisation à la route de Vessy était par conséquent abandonnée.

Dans la proposition de crédits de préétudes 30 du 21 juillet 1995, un crédit complémentaire de 280 000 francs était destiné à l'étude de l'agrandissement nécessaire à l'adjonction de locaux pour le squash. La réalisation de ce complexe à la route de Vernier 115 pour un montant total de 4 200 000 était refusée par votre conseil le 16 janvier 1996.

Ceci étant précisé, la construction de la halle à la route de Vernier, sur une parcelle propriété de la Ville de Genève, idéalement située puisqu'elle jouxte le Centre sportif du Bois-des-Frères, ne pourrait être réalisée avant trois ans. En effet, des ateliers sont implantés sur cette parcelle et ont signé des baux de cette durée.

Ce sont les raisons pour lesquelles le Conseil administratif propose la construction d'un bâtiment définitif sur l'emplacement de trois des courts de tennis du chemin de l'Ecu. Ce choix ne portera pas préjudice aux amateurs de tennis, compte tenu de la relative désaffection dont souffre ce sport actuellement.

Fort de ces conclusions, le Conseil administratif présentait, lors des séances du Conseil municipal du 15 septembre 1998, la proposition 386 demandant l'ouverture d'un crédit de 5 312 870 francs destiné à la construction de la salle d'entraînement pour la gymnastique artistique au chemin de l'Ecu.

Dans sa séance du 9 février 1999, votre conseil n'octroyait qu'un crédit de 2 200 000 francs pour cet objet, conformément au montant inscrit dans le plan financier quadriennal, et demandait au Conseil administratif, soit :

1. de présenter une nouvelle fois le projet, sans modifications mais avec un financement différent, c'est-à-dire avec une autre répartition des charges, celle de la Ville de Genève n'excédant pas le coût souhaité par le Conseil municipal, le solde du coût de la réalisation étant trouvé ailleurs (communes, Etat, Confédération et privés).
2. d'étudier un projet réduit, revu à la baisse, afin de rester dans les limites du crédit alloué.

Dans l'espoir de trouver un concept économique pouvant répondre, ne serait-ce que partiellement, au programme, le Conseil administratif a lancé des soumissions publiques pour la réalisation d'un bâtiment selon la formule « clé en main », suivant les standards et critères habituels de construction propres aux entreprises générales inscrites.

Après examen des offres, la moins disante étant bien supérieure au montant souhaité, le Conseil administratif est arrivé à la conclusion que l'objectif de réaliser cette salle à moindre coût était malheureusement impossible à atteindre.

Etant donné les conditions dans lesquelles doivent travailler les associations de gymnastique artistique genevoises et compte tenu de la nécessité de mettre rapidement cette salle à disposition des sportifs, le Conseil administratif a décidé de présenter à nouveau le projet, tel qu'il était proposé le 15 septembre 1998.

## **Procédure parlementaire**

Cette proposition répond au rapport 119 A du 9 mai 1996 de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la pétition 20 de l'Association cantonale genevoise de gymnastique féminine et l'Union cantonale genevoise des gymnastes artistiques pour la construction d'une salle polyvalente pour l'entraînement des gymnastes en artistique.

Elle répond également à la motion 207, votée le 5 juin 1996 par le Conseil municipal, invitant le Conseil administratif à présenter le plus rapidement possible une proposition pour la réalisation d'une salle de gymnastique artistique.

## **Exposé des motifs**

A Genève, la gymnastique (masculine et féminine) compte plus de 10 000 adeptes dont une centaine, pour la plupart très jeunes, pratiquent la gymnastique à un très haut niveau.

En 1972 déjà, un centre d'entraînement regroupant les meilleurs gymnastes genevois était créé. Cette initiative donnait un nouvel essor au mouvement et porte aujourd'hui ses fruits. Pour faciliter le recrutement des jeunes talents, un cours se déroule tous les mercredis au centre sportif du Bois-des-Frères; son but est de promouvoir les circuits d'évolution gymnique et par là même d'élargir le potentiel des gymnastes.

Grâce aux structures mises en place, notamment l'engagement à plein temps d'un entraîneur cantonal assisté par des moniteurs compétents, le niveau de la gymnastique artistique genevoise n'a cessé de s'améliorer, au point qu'en 1993, l'Association fédérale de gymnastique artistique a créé le « Centre régional d'entraînement sud ouest suisse ».

Malheureusement, Genève ne dispose pas d'une salle exclusivement destinée à la gymnastique artistique, au contraire de Liestal, Schaffhouse, Herblingen Zurich et aussi, plus près de nous, Thonon, Ferney, Evian, Oyonnax, etc. L'installation du matériel dans la salle du Bois-des-Frères représente un travail de déménageur nécessitant 3 à 4 personnes pendant trois heures. Par ailleurs, l'espace manque, ce qui rend dangereux l'exercice de la gymnastique (risques de collisions). Enfin, cette salle étant ouverte à d'autres disciplines sportives, elle ne peut pas être mise à disposition de la gymnastique aussi souvent que nécessaire. A cet égard, il faut savoir que chaque semaine, les gymnastes de 7-8 ans doivent s'entraîner trois fois, ceux de 9-12 ans quatre fois deux heures et les plus grands six fois, soit entre vingt et vingt-cinq heures. Ils sont donc contraints de se déplacer jusqu'à Satigny, Chêne, Lancy, voire même Ferney ou Evian.

Genève possède des équipements spécifiques : murs d'escalade, patinoires, jeux de quilles, courts de badminton, boulodrome, vélodrome, pistes d'athlétisme, terrain de hockey sur gazon synthétique, salles d'escrime, etc. Pourquoi refuserions-nous à la gymnastique artistique un équipement devenu indispensable ? Il serait fort regrettable qu'après avoir atteint un niveau que nos confédérés nous envient, la gymnastique artistique disparaisse, faute d'avoir pu trouver un espace répondant à ses besoins.

L'opportunité et la nécessité de réaliser une salle destinée à la gymnastique artistique n'étant à aucun moment remises en cause, le Conseil administratif a décidé de présenter une nouvelle fois le projet.

### **Description de l'ouvrage**

La salle est implantée au chemin de l'Ecu, sur la parcelle située en face du centre sportif du Bois-des-Frères, entre le parking et les courts de tennis, sur trois desquels elle empiète, à une distance minimale de la limite avec la parcelle des SIG. Le parking et la rangée d'arbres resteront en l'état.

Cette halle d'entraînement destinée aux jeunes gymnastes a été conçue de manière à répondre aux besoins des utilisateurs, tout en tenant compte de critères d'économie de construction et d'exploitation. L'étude a été menée en étroite collaboration avec les représentants des utilisateurs et le service des sports.

Le niveau de la salle, soit environ 80 cm en contrebas du chemin de l'Ecu, a été déterminé afin d'éviter d'importants travaux de terrassements.

Plusieurs formes de bâtiments ont été analysées. Celle qui a été retenue s'intègre sobrement dans le site et comprend :

- une surface au sol de 54,50 m. x 38,50 m., soit une surface brute de 2 098 m<sup>2</sup>
- un vide utile moyen dans la salle d'environ 6,50 à 7,00 m.

La toiture cintrée implique un minimum de volume construit. Elle est en poutres de bois préfabriquées de 46 mètres de rayon, débordant légèrement sur les deux façades qu'elle protège, évitant ainsi la pose de stores.

Elle ne sera pas excavée.

La halle est divisée en deux zones :

- au Sud-Est : la salle d'entraînement d'une surface d'environ 1 620 m<sup>2</sup>
- au Nord-Ouest : l'entrée, les locaux sanitaires et techniques sur deux niveaux, soit environ 432 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et 405 m<sup>2</sup> à l'étage

La surface brute est de 2 457 m<sup>2</sup>

Les quatre façades sont conçues de la manière suivante :

- côtés Nord-Ouest et Sud-Est : façades métalliques d'une hauteur d'environ 4,50 m., vitrées selon les besoins des utilisateurs ; l'accès pour le matériel se trouve sur la face Sud-Est.
- côté Sud-Ouest (face SIG) : façade aveugle en éléments métalliques.
- côté Nord-Est (chemin de l'Ecu) : entrée principale. Cette façade sera vitrée selon la nécessité, avec des ouvrants pour une ventilation naturelle.

Ces deux dernières façades auront une hauteur moyenne de 6,50 m.

### **Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux**

Cette halle, dont l'ossature est composée d'arcs en bois collés, repose sur des piliers préfabriqués en béton-armé. Elle est le résultat d'une recherche visant à trouver la solution la plus économique, tant au point de vue du coût de construction qu'à celui de l'entretien et de la consommation d'énergie.

Les façades sont composées de panneaux sandwichs isolés, accrochés à la structure métallique incorporée à la charpente.

Les faces extérieures sont en tôles thermolaquées profilées, les faces intérieures en tôles thermolaquées planes, perforées pour une bonne absorption phonique. La partie inférieure est renforcée sur environ deux mètres de hauteur par des planches en bois amortissant les chocs éventuels.

Les surfaces des vitrages en métal léger, avec une vitrerie isolante, sont prévues en fonction de l'utilisation de la salle, évitant un aveuglement tout en apportant suffisamment d'éclairage naturel. Certaines fenêtres sont équipées d'ouvrants pour offrir une ventilation naturelle.

La toiture est composée de 9 poutres cintrées en bois lamellé - collé, d'une section d'environ 80 x 25 cm. La couverture est constituée de bacs en tôles thermolaquées; elle est perforée pour l'absorption phonique et comporte une isolation thermique.

L'étanchéité de type monocouche est posée sur un support en lames de bois de 27 mm.

La ferblanterie est prévue en zinc ou en cuivre.

Le sol est composé d'une dalle en béton armé, préalablement isolée afin d'éviter la condensation. Sa surface est lissée et enduite d'une peinture. Ce procédé économique est suffisant, car la quasi totalité de la salle sera couverte de tapis nécessaires à l'entraînement des gymnastes.

Les installations électriques et la lustrerie conventionnelle, à raison de 350 lux dans la salle, seront réalisées en fonction des besoins des utilisateurs, d'une manière simple et économique. Il en va de même pour les installations de chauffage, de ventilation et les sanitaires. Les locaux sont chauffés par un réseau de gaines d'air chaud pulsé, avec une récupération de chaleur sur l'air vicié.

Les portes de communications sont en métal peint, avec un cadre en acier.

La séparation des locaux sanitaires est en maçonnerie légère avec des revêtements en faïences jusqu'au plafond. Ces locaux ont une hauteur d'environ 2,60 m. Les plafonds sont en béton peint.

Au premier étage, certaines séparations sont constituées d'éléments préfabriqués avec une isolation phonique simple.

## **Conception énergétique**

### Qualité thermique de l'enveloppe

La mise en place de vitrages et d'éléments de construction à faible coefficient de transmission de chaleur (notamment en toiture) ainsi qu'un rapport de forme "enveloppe/volume chauffé" particulièrement favorable contribuent à la réalisation d'un bâtiment à basse consommation.

Ainsi, l'indice de dépense d'énergie pour les besoins en chaleur sera notablement inférieur à la valeur-limite admise pour ce bâtiment.

### Besoins en chaleur

Les besoins en chaleur sont assurés par le surplus de puissance disponible à la chaufferie du centre sportif du Bois-des-Frères.

L'énergie sera acheminée par un réseau à distance en provenance de cette dernière.

La salle de gymnastique sera équipée d'une installation de ventilation comprenant une pulsion et une extraction avec récupération de chaleur, qui assurera également le chauffage.

Un système de régulation performant permettra de gérer le fonctionnement des installations en tenant compte de l'occupation de la salle et des besoins spécifiques de ses usagers.

### Sanitaire

Les besoins en eau chaude sanitaire sont assurés par le surplus de production disponible au centre sportif existant.

Un réseau avec circulation sanitaire reliera la salle d'entraînement à la chaufferie voisine.

Les douches seront équipées de systèmes temporisés avec limitation de débit.

### Electricité

Le bâtiment sera alimenté en provenance du tableau principal du centre sportif, dont on exploitera également la réserve de puissance disponible.

Les systèmes d'éclairage seront dimensionnés sur la base d'un calcul d'éclairagisme et ne comprendront que des sources à basse consommation.

## **Programme et surfaces**

Une halle d'entraînement de 30 m. x 54 m. avec une hauteur utile de 6,5 à 7 mètres, à laquelle sont accolés les locaux annexes nécessaires à la pratique de la gymnastique artistique, soit :

### Surfaces nettes :

	m <sup>2</sup>
<i>Rez</i>	
- une halle d'entraînement	1 620
- un hall d'entrée avec un W.C. handicapés	90
- une infirmerie avec W.C.	15
- un local régie	9
- deux vestiaires filles, chacun avec un local douches	54

et un local séchage	
- un W.C. filles	8
- un local technique, ventilation chauffage et sanitaires	27
- un dépôt	38
- deux vestiaires garçons avec chacun un local douches et un local séchage	54
- un W. C. garçons	9
<i>Etage avec accès sur la galerie :</i>	
- une salle polyvalente pour conférences et réunions	75
- un local de réserve	23
- une galerie pour parents et spectateurs	138
- deux bureaux entraîneurs	44
- deux vestiaires entraîneurs avec douche	24
- un local sauna, massage avec vestiaire et W. C.	40
un local dépôt (hauteur 1.80m. environ)	20
	2 288

## Estimation du coût

### *Crédit de construction :*

Position CFC	F TTC	F TTC
↓		
1 <u>Travaux préparatoires</u>		165 000
10 Etude géotechnique	5 000	
11 Déblais, préparation du terrain	5 000	
13 Installation de chantier	110 000	
15 Adaptation du réseau des conduites existantes	20 000	
19 Honoraires	25 000	

2	<u>Bâtiment</u>		4 363 000
20	Excavation	371 000	
21	Gros-œuvre 1	1 492 000	
	Echafaudage		
	Béton, béton armé		
	Maçonnerie		
	Charpente		
22	Gros-œuvre 2	442 000	
	Fenêtres, portes extérieures		
	Vitrierie		
	Ferblanterie		
	Couverture		
23	Installations électriques	278 000	
	Courant fort, tableau électrique		
	Courant faible		
	Lustrerie		
	Câblage informatique		
24	Chauffage, ventilation	293 000	
25	Installations sanitaires	179 000	
27	Aménagements intérieurs 1	279 000	
	Serrurerie		
	Menuiserie		
	Cylindres		
	Cloisons		
28	Aménagements intérieurs 2	274 000	
	Revêtements de sol		
	Revêtements de parois		
	Plafonds		
	Peinture		
	Nettoyage		
29	Honoraires	755 000	
	Architecte		
	Ingénieur civil		
	Ingénieurs spécialisés		
3	<u>Equipement d'exploitation</u>		66 000
	Equipement	60 000	
	Honoraires	6 000	
4	<u>Aménagements extérieurs</u>		174 000
41	Constructions	139 000	
42	Jardinage	17 000	
49	Honoraires	18 000	
5	<u>Frais secondaires</u>		162 000
51	Autorisations et taxes	40 000	
52	Reproduction de documents	50 000	

56	Autres frais secondaires	28 000	
57	Réserve pour imprévus	44 000	

**Sous-total : valeur novembre 1997** **4 930 000**

Indexation *valeur avril 2000*  
soit + 11,96 % 589 600

**Sous-total 1 :** **5 519 600**

55 Prestations du maître de l'ouvrage  
Honoraires de promotion construction  
(4% du sous-total 1) 220 760

**Sous-total 2 :** **5 740 360**

54 Financement à partir du début des travaux \*  
Intérêts intercalaires sur le crédit de construction

$\frac{5\,740\,360}{2} \times \frac{20 \text{ mois}}{12} \times 5\%$  239 200

A déduire : les intérêts intercalaires \*  
sur les subventions, dès réception, soit

$\frac{1\,020\,000}{2} \times \frac{8 \text{ mois}}{12} \times 5\%$  - 17 000

\* Pour des raisons techniques liées au programme Eurozoom, l'intervalle de temps sur lequel se fonde le calcul effectif des intérêts intercalaires est le suivant : du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle le crédit est voté à la date de la mise en exploitation des locaux. L'estimation ci-dessus a été faite sur cette base.

6 Fonds municipal d'art contemporain 57 400

(1% de 5 740 360 sous-total 2)

**Sous-total 3 :** **6 019 960**

A déduire :

♦ Crédit d'étude voté le 14 février 1995 selon

la proposition 349 du 21 juillet 1994	- 130 000
♦ Crédit voté le 10 février 1999 selon la proposition 386 du 20 juillet 1998	- 2 200 000
♦ Subvention de l'Association des communes genevoises (voir lettre du 7 juillet 1998 en annexe)	- 500 000
♦ Subvention du canton (voir lettre du 18 avril 2000 de Monsieur André Hédiger, conseiller administratif)	- 520 000
<b>Sous-total 4 :</b>	<b>2 669 960</b>

***Crédit pour le mobilier :***

Equipements complémentaires de la salle d'entraînement	156 175
Lot d'engins pour la compétition	146 000
<b>Total crédit de mobilier :</b>	<b>302 175</b>
<b>Total crédit complémentaire demandé :</b>	<b>2 972 135</b>

*Comparaison avec des salles de gymnastique existantes*

L'Ecole fédérale de sport de Macolin a édité une brochure sur les salles de sports (EFSM "salles de sports", norme 212 f) qui peut servir de référence lors de l'élaboration du programme d'une salle.

Aux termes de ce document, le coût estimatif (CFC 2 et 3) d'une salle triple de 45 x 27 x 8 m. est de 6 000 000 francs, pour une surface utile de 2 054 m<sup>2</sup>, ce qui donne un rapport de 2 921 francs le m<sup>2</sup>.

Le coût estimatif de la salle projetée, dont les dimensions sont de 54 x 38 x 7 m., est de 4 584 000 (CFC 2 et 3), pour une surface utile de 2 288 m<sup>2</sup>, ce qui donne un rapport de 2 003 francs le m<sup>2</sup>.

**Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre « Estimation du coût » sont ceux du mois de novembre 1997, indexés selon le dernier indice genevois connu des prix de la construction de logements: 107.10, 1<sup>er</sup> avril 2000 (référence: publication de l'Office cantonal de la statistique). Ils ne comprennent aucune réserve pour les hausses éventuelles.

## **Subventions et participations**

Le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif d'étudier le financement en partenariat avec les communes genevoises ainsi qu'avec les collectivités publiques et privées. Les résultats sont les promesses de participation de 520 000 francs du canton et de 500 000 francs de l'Association des communes genevoises.

## **Prix du m<sup>3</sup> SIA**

Le volume construit est de 19 200 m<sup>3</sup>, ce qui rapporté au coût indexé du chapitre « bâtiment » donne un rapport de 254 francs le m<sup>3</sup> SIA.

A titre de comparaison, relevons que dans la brochure intitulée "Salles de sport à coûts modérés", également éditée par l'école fédérale de sport de Macolin, des exemples de salles triples de 45 x 27 m. (donc de dimensions inférieures à celle que nous envisageons de réaliser) construites récemment, ont été mentionnés (état 1993). Il en ressort que :

- en campagne, le m<sup>3</sup> SIA revient à 250-300 francs;
- en ville, le m<sup>3</sup> SIA revient à 300-400 francs.

On peut constater que le projet retenu est à la valeur plancher des références. Alors que depuis 1993 la construction a augmenté d'environ 12 %.

## **Autorisation de construire**

Ce projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire, obtenue le 25 mars 1998, portant le n° 95 190.

## **Délais**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 5 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 15 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est fin 2002 en cas de vote du crédit en mai 2001.

## **Régime foncier**

La salle est située sur la parcelle 3711, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève.

## **Plan financier quadriennal ( PFQ )**

Cette opération figure dans le 19<sup>e</sup> plan financier quadriennal (PFQ) 2001-2004 dans la liste des objets votés, sous le n° 50.39.02 pour 2 200 000 francs, et dans la liste des objets à déposer sous les n° 50.39.03 pour 2 300 000 francs (construction) et n° 50.39.04 pour 300 000 francs (équipement), soit un total de 4 800 000 francs.

## Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Le bâtiment sera mis à disposition de l'Association genevoise de gymnastique et l'Union cantonale genevoise de gymnastique artistique qui assurera les frais habituels d'eau, d'électricité, de chauffage et de conciergerie.

Des compteurs d'énergie seront installés.

Les coûts annuels d'exploitation dépendront de l'importance de l'usage de la salle d'entraînement. Il peuvent être estimés de la manière suivante :

	F	F
- Frais de chauffage :	18 000	
- Electricité :	20 000	
- Eau :	5 000	

### *Crédit d'étude et de construction :*

Charge financière annuelle sur 6 019 960 francs  
comprenant les intérêts au taux de 5 %  
et l'amortissement au moyen de 30 annuités :

391 607

### *Crédit pour le mobilier :*

Charge financière annuelle sur 302 175 francs  
comprenant les intérêts au taux de 5 %  
et l'amortissement au moyen de 8 annuités :

46 753

**Soit au total :**

---

**438 360**

## Gestion financière - Maître d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service d'architecture.

Le service gestionnaire du crédit mobilier est le service des sports qui est également bénéficiaire des deux crédits.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après :

## PROJET D'ARRETE I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**arrête :**

**Article premier.-** Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 689 960 francs, dont à déduire 520 000 francs de subvention du canton et 500 000 francs de subvention de l'Association des communes genevoises, soit 2 669 960 francs, complémentaire au crédit de 2 200 000 voté le 10 février 1999, destiné à la construction d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique, sise chemin de l'Ecu, sur la parcelle 3711, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier.

**Art. 2-** Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 669 960 francs.

**Art. 3.-** Un montant de 57 400 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

**Art. 4.-** La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les montants de 130 000 francs du crédit d'étude voté le 14 février 1995 et de 2 200 000 du crédit de construction voté le 10 février 1999, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2032.

**Art. 5.-** Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

## PROJET D'ARRETE II

LE CONSEIL MUNICIPAL

**arrête :**

**Article premier.-** Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 302 175 francs, complémentaire au crédit de 2 200 000 voté le 10 février 1999, destiné à l'équipement de la

salle de gymnastique artistique, sise chemin de l'Ecu, sur la parcelle 3711, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier.

**Art. 2.-** Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 302 175 francs.

**Art. 3.-** La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2010.

Annexes : - 1 plan de situation  
- lettre du 7 juillet 1998 de l'Association des communes genevoises  
- lettre du 18 avril 2000 de Monsieur André Hédiger, conseiller administratif